Taxes écolos: carburant en hausse de 7 à 10%

09/10/2009 à 15h49

Quatre « *mesures fiscales* » vont provoquer des hausses de 7 à 10 % des prix des carburants à la pompe, selon l'Union française des industries pétrolières. Le responsable, c'est le Grenelle de l'environnement et ses objectifs « *impossibles à atteindre* ».

La première est la nouvelle taxe carbone. « *C'est chimico-mathématique: à raison de 2,3 kg de CO2 produit par litre de carburant et avec une taxe carbone à 17 € la tonne, le sans-plomb 95 augmentera de 4,92 centimes à la pompe et le gazole de 5,41 centimes.* »

> ***Les pétroliers vont bien évidemment répercuter au consommateur le produit de cette taxe (2 à 2,5 milliards d'euros) puisqu'elle est censée le dissuader d'utiliser sa voiture.***

La seconde hausse sera due à une probable majoration de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) régionale, autorisée par la loi de finances 2010. Impact calculé par l'Ufip : 1 à 2 centimes par litre.

Les deux autres augmentations annoncées sont en fait des **pénalités que les pétroliers vont devoir payer et qu'ils comptent bien répercuter sur les consommateurs.** La première concerne l'intégration de biocarburants dans l'essence. L'objectif 2009 de 6,25 % n'ayant pas été atteint, une pénalité de 0,5 centime par litre sera due.

Enfin, une deuxième pénalité est déjà prévue par l'Ufip, car les pétroliers n'atteindront pas l'objectif du Grenelle 2 de l'environnement de réduire de 7 % la consommation nationale de

carburants d’ici à 2012 par la mise en place d’actions incitatives. « ***L’objectif est impossible. C’est une taxe supplémentaire !*** », **prévient le président de l’Ufip.** Le Parisien